



natura

VALLEE DE LA LANTERNE

Département de Haute-Saône

Altitudes : 215 - 503 m

Surface indicative : 23 880 ha

Référence : FR4312015 - ZPS
FR4301344 – pSIC

64 communes concernées

Abelcourt	Dambenoît-lès-Colombe	Linexert
Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	Dampierre-lès-Conflans	Luxeuil-les-Bains
Aillevillers-et-Lyaumont	Dampvalley-Saint-Pancras	Magnivray
Ailloncourt	Éhuns	Magnoncourt
Ainvelle	Équevilley	Menoux
Anjeux	Esboz-Brest	Mersuay
Bassigney	Faverney	Meurcourt
Baudoncourt	Fleurey-lès-Saint-Loup	Ormoiche
Betoncourt-lès-Brotte	Fontaine-lès-Luxeuil	Plainemont
Betoncourt-Saint-Pancras	Fontenois-la-Ville	Quers
Bouligney	Fougerolles	Raddon-et-Chapendu
Bourguignon-lès-Conflans	Francalmont	Rignovelle
Breuches	Franchevelle	Saint-Bresson
Breuchotte	Froideconche	Sainte-Marie-en-Chaux
Breurey-lès-Faverney	Hautevelle	Saint-Loup-sur-Semouse
Briaucourt	Jasney	Saint-Sauveur
Brotte-lès-Luxeuil	La Bruyère	Saint-Valbert
Citers	La Chapelle-lès-Luxeuil	Velorcey
Conflans-sur-Lanterne	La Pisseure	Villers-lès-Luxeuil
Corbenay	La Vaivre	Visoncourt
Cubry-lès-Faverney	La Villedieu-en-Fontenette	
Cuve	Lantenot	

NATURE DU SITE

Habitats d'eaux douces - Formations herbacées naturelles et semi-naturelles - Forêts.

DESCRIPTION DU SITE - INTERET

La Lanterne et le Breuchin sont deux cours d'eau issus du massif vosgien. La **Lanterne** prend sa source sur la bordure sud-ouest de la montagne vosgienne, à Lantenot, et conflue 63km plus loin avec la Saône aux environs de Conflandey. Son affluent principal, le Breuchin se jette dans la Lanterne après avoir parcouru 45 km. De nombreuses dérivations sillonnent sa vallée : elles témoignent de l'utilisation abondante de ses eaux, dans un passé récent, pour l'irrigation et l'eau potable. Les alluvions* épaisses de la partie aval du bassin versant, sont exploitées pour l'eau potable par forage dans la nappe. Elles font également l'objet d'extractions de matériaux.

Ces cours d'eau s'écoulent sur des matériaux siliceux arrachés au massif vosgien et sont bordés d'une végétation originale, typique des lieux inondés plus ou moins acides.

Les **forêts riveraines** (aulnaies et saulaies à saule blanc) forment des galeries installées sur les alluvions siliceuses. Dans les dépressions plus engorgées, elles sont remplacées par des **bois marécageux acides** (aulnaies marécageuses et saulaies à saule en oreillettes).

Les zones plus dégagées présentent des **mégaphorbiaies*** dans le cours supérieur. Sur l'ensemble du cours, on trouve des **prairies alluviales** et des **tourbières**. On y recense des espèces peu communes comme la Renoncule petite douve dans certaines dépressions de la

basse vallée de la Lanterne ou la Petite Montie dans les trouées de la vallée du Breuchin.

A l'amont de Luxeuil, le Breuchin se divise en plusieurs bras dont l'intérêt écologique est très affirmé. Sur un même transect, on peut rencontrer un chenal très riche en habitats d'eau vive, des systèmes faiblement courants et frais en relation étroite avec la nappe et des petits ruisseaux peu sinueux et peu profonds, en milieu prairial.

Ces différents habitats abritent une **faune riche et diversifiée**.

De très nombreuses espèces **d'oiseaux** y ont été identifiées, dont 22 inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux. Parmi les espèces protégées nicheuses, certaines sont directement inféodées aux cours d'eau ou aux zones marécageuses ; le **Blongios nain**, héron de petite taille, particulièrement rare, habite les roselières. Deux couples de Blongios nain nichent sur le site, ce qui n'est pas négligeable sachant que la population franc-comtoise n'en compte qu'une quinzaine. On rencontre aussi le **Bihoreau gris**, autre héron souvent présent à proximité des arbres des zones humides, ainsi que le Martin pêcheur et la **Marouette ponctuée**, dans les surfaces vaseuses et peu profondes des marais bordés d'une végétation touffue. La présence de celle-ci, bien qu'occasionnelle ici, a toute son importance de par la continuité avec les sites de nidification de la vallée de la saône.

Quelques rapaces sont également remarquables ; le Busard Saint martin, le Busard cendré, le Milan noir, le Milan royal, et la Bondrée apivore. La présence de cette dernière parmi les oiseaux nichant sur le site n'est pas la seule à témoigner de la richesse entomologique* du site ; la Pie-grièche écorcheur, le Gobemouche à collier ainsi que trois espèces de pics dépendent directement de la présence d'insectes variés. Précisons que la population de **gobemouches à**



Agrion mercure

collier, comptant au moins une quarantaine d'individus, constitue l'unique population nicheuse de Franche-Comté. Cette espèce occupe les vieilles futaies de chênes, et certains stades de régénération.

Quant aux effectifs de **Pic cendré**, avec un minimum de 25 couples nicheurs, ils pourraient être parmi les plus importants de la région.

Bien que la qualité de l'eau des deux rivières ne soit pas optimale, car altérée par différents rejets (domestiques, purins, phytosanitaires), les vallées de la Lanterne et du Breuchin constituent des systèmes écologiques remarquables comme en attestait la présence jusqu'à une date récente d'une espèce aquatique très rare pour le bassin hydrographique franc-comtois : l'Apron.

On y rencontre de nombreuses autres **espèces animales aquatiques** (parmi lesquelles 22 poissons) aux exigences écologiques variées, allant de l'Ecrevisse à pieds blancs, dans les secteurs supérieurs et moyens, au Brochet, dans les zones aval (basse Lanterne notamment). Le Breuchin est une des plus belles rivières à Ombre de l'est de la France, particulièrement riche en frayères. Son lit majeur est large et riche en systèmes latéraux, moins nombreux sur la Lanterne, qui constituent des lieux de reproduction privilégiés pour la truite sauvage.

Deux espèces de libellules sont à signaler également, témoins de la bonne qualité de l'eau : la **Leucorrhine à gros thorax**, et l'**Agrion de Mercure** dont les larves, aquatiques, se développent dans les petits ruisseaux ou fossés à faible courant. La présence de zones ouvertes, prairies ou friches, présentant cependant de petites zones boisées ou des secteurs forestiers, est un facteur indispensable à leur développement.



Gobemouche à collier

(Photos M. Christian Kerihuel. www.numeriscopages.com)

OBJECTIFS ET MOYENS DE PRESERVATION ET DE GESTION

Les objectifs de gestion et les moyens de préservation découlent de la sensibilité particulière des milieux naturels et des atteintes observées. Sur l'ensemble du site, la **préservation de la qualité des milieux alluviaux** est prioritaire. Pour ce faire, il convient de :

- restaurer la qualité physico-chimique des eaux de surface et souterraines ;
- préserver la dynamique du cours d'eau et la qualité des habitats naturels en évitant toute modification des conditions de milieux terrestres (assainissement, drainage des sols) et aquatiques (curage, calibrage, endiguement, protection de berges...);
- conduire, dans la plaine alluviale, des pratiques agricoles respectueuses de la qualité des milieux naturels (maintien de la prairie inondable, diminution d'intrants, retard de fauche) ;
- concilier une éventuelle production de bois avec le maintien en l'état naturel des peuplements forestiers en pratiquant une sylviculture respectueuse du fonctionnement de l'écosystème et en maintenant le régime d'inondation ;
- entretenir et valoriser le patrimoine boisé naturel existant en pratiquant des interventions adaptées aux stations forestières peu favorables à la production de bois ;
- favoriser la restauration de certains milieux naturels dégradés comme les ripisylves afin d'assurer la stabilité des berges, les prairies pour limiter l'érosion et la pollution des eaux, les haies pour favoriser l'installation de la faune ;
- définir une politique d'extraction des matériaux alluvionnaires sur le secteur aval qui tienne compte de la qualité des milieux naturels et de l'espace de liberté des cours d'eau ;
- entretenir ou restaurer les frayères à truite et à brochet et gérer rigoureusement la partition des débits entre les différentes unités aquatiques du lit majeur ;
- apporter à la gestion des plans d'eau une attention toute particulière (opérations de vidange), certains d'entre eux étant à l'origine du réchauffement de l'eau des rivières en été, de rejets de matière en suspension et de l'introduction d'espèces parasites en eau vive. Lorsque les surfaces d'étang deviennent très importantes, le débit d'étiage peut être sévèrement réduit sur certains secteurs. A l'image des sites voisins, des désordres apparaissent dans les équilibres hydrodynamiques et la stabilité des lits, à la suite de l'abandon de certains ouvrages (vannes, dérivations, canaux d'irrigation) dont certains ne peuvent, de surcroît, être franchis par les poissons ;
- organiser les activités de loisirs qui peuvent nuire à la quiétude des espèces animales ou engendrer des modifications conséquentes du milieu.

Glossaire

Acidophile (ou acidiphile) : se dit d'une plante qui pousse sur les sols acides.

Alluvions : dépôts arrachés aux sols et matériaux des zones amont et de granulométrie diverse et transportés sur des distances, qui peuvent être importantes, par les rivières et les fleuves.

Alluvial(e) : adj. désignant tout ce qui est lié aux alluvions et résulte de leur mise en place. La plaine alluviale qui occupe le lit majeur d'un fleuve résulte des apports alluviaux lors des crues.

Dystrophe : se dit d'un milieu physique déséquilibré au point de vue nutritif par excès ou manque important d'un élément minéral ou organique.

Endémique : on qualifie ainsi ce qui est propre, exclusif, à une zone géographique précise. En particulier, une espèce endémique à une région est une espèce que l'on ne rencontre que dans celle-ci.

Entomologique : relatif aux insectes.

Hygrophile : se dit d'une plante ayant besoin de forte quantité d'eau tout au long de son développement.

Mégaphorbiaie : formation végétale de hautes herbes installée sur des sols humides et riches.

Neutrophile : se dit d'une plante se rencontrant sur les sols légèrement acides ou neutres.

Planitiaire : de la plaine.

Données sur la richesse du site

Habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I de la Directive habitats

code	Habitat annexe I	* = prioritaire
3160	Lacs et mares dystrophes* naturels	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles* d'ourlets planitiaires* et des étages montagnard à alpin	
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	
7110	Tourbières hautes actives	*
7140	Tourbières de transition et tremblantes	
7150	Dépressions sur substrats tourbeux	
9110	Hêtraies acidophiles*	
9130	Hêtraies neutrophiles*	
91 ^{E0}	Forêts alluviales à aulne glutineux et frêne	*

Espèces animales et végétales inscrites à l'annexe II de la Directive habitats

Groupe	Nom de l'espèce
Poissons	Lamproie de planer
Poissons	Blageon
Poissons	Chabot
Amphibiens	Triton crêté
Amphibiens	Crapaud sonneur à ventre jaune
Invertébrés	Leucorrhine à gros thorax
Invertébrés	Écrevisse à pattes blanches
Invertébrés	Cuivré des marais
Invertébrés	Agrion de Mercure
Plantes	Trichomanes remarquable
Plantes	Dicrane vert



Pic cendré
(photo M. Michel Tellia)

Oiseaux, inscrits à l'annexe I de la Directive oiseaux, justifiant la proposition du site comme Zone de Protection Spéciale.

Blongios nain	Busard Saint-Martin
Bihoreau gris	Bondrée apivore
Butor étoilé	Milan noir
Héron pourpré	Milan royal
Marouette ponctuée	Pic cendré
Martin pêcheur	Pic mar
Cigogne blanche	Pic noir
Busard des roseaux	Pie-grièche écorcheur
Busard cendré	Gobemouche à collier